

**Créée le 22 juillet 2012**, de la séparation des composantes « Production » et « Diffusion » qui étaient assurées par Radio Mauritanie et la TVM, la Télédiffusion de Mauritanie, a entre autres missions , d'assurer, à titre exclusif, la diffusion et la transmission, en Mauritanie et vers l'étranger, par tous moyens techniques appropriés, des programmes des opérateurs de communication audiovisuelle.

Elle accorde, à ce titre, un traitement équitable à tous les opérateurs publics et privés, nationaux ou étrangers préalablement autorisés et contribue ainsi à réguler les services de diffusion et de transmission , à rationaliser les infrastructures de diffusion par leur mutualisation et à aider à la gestion et au contrôle du spectre de fréquences dont l'utilisation anarchique est de nature à affecter la sécurité publique.

La réussite d'une telle mission qui concourt au développement de l'audiovisuel en Mauritanie dépendra de la capacité de la TDM de surmonter les nombreux défis auxquels elle se trouve confrontée à ce stade.

Au nombre de ces défis qui rendent difficile la desserte Radio-TV globale du territoire national, on retrouve les facteurs suivants :

-L'immensité du territoire national ; les difficultés liées au relief (la Mauritanie est un pays au relief capricieux et fort accidenté, on y dénombre des chaînes de montagnes, des escarpements rocheux, des vallées, des cuvettes, , des pics, des dépressions, de hautes collines, etc. ...)

-La mauvaise répartition géographique des populations d'une façon générale et à l'intérieur de chaque wilaya.

-Le taux d'électrification des villes de l'intérieur.

En attendant de disposer des moyens lui permettant d'assurer l'extension et la modernisation de ses outils de diffusion, la TDM s'évertue à l'heure actuelle à offrir à sa clientèle une palette de services comprenant :

## **I.- La diffusion terrestre par les moyens de la TDM**

La diffusion terrestre est assurée pour :

**1 Radio Mauritanie s.a**, Média de service public sur les services ci après :

### **1.1 Desserte en FM :**

27 Relais FM, pour la 1ère chaine, installés dans les capitales régionales et dans certains départements;

21 Relais FM pour Radio Coran, installés dans les capitales régionales et dans certains départements ;

1 émetteur FM pour 1 radio thématique (Radio Jeunesse) installé à Nouakchott ;

1 émetteur FM de 6 KW installé à Nouakchott (chaine 1) ;

1 émetteur FM de 2 KW installé à Nouakchott (Radio Coran).

### **1.2 Desserte en OM**

1 émetteur OM de 50 KW installé à Nouakchott.

**2 Pour la Télévision de Mauritanie- Sa : Media de service public**

**2.1 Pour le terrestre :**

1 émetteur VHF de 10 KW en version 1+1 installé à Nouakchott ;

1 émetteur UHF installé à Nouakchott ;

12 Relais TV en VHF installés dans les capitales régionales ;

12 Relais TV en UHF installés dans quelques départements et à Nouadhibou.

**II.- la diffusion terrestre par colocalisation**

Ce service accordé provisoirement aux médias privés ayant déjà acquis leurs propres équipements de diffusion terrestre, est assuré pour le moment pour le compte de :

Radio Teniwir pour desservir en FM la ville de Nouakchott ;

Radio Mauritanid pour desservir en FM, la ville de Nouadhibou

### **III.- Diffusion satellitaire**

Ce service est actuellement assuré par l'intermédiaire d'une nouvelle plate forme opérant sur le satellite Arabsat Badr5 et mise en service en Mai 2012, pour :

La Télévision de Mauritanie (Chaine 1 : TVM1)

La Télévision de Mauritanie (Chaine 2 : TVMPLUS)

Radio Mauritanie (1ère Chaine)

Radio Coran

Radio Jeunesse

Sahel TV

Elwataniya TV

El Mourabitoune TV

El Mahadra TV

Ainsi que les services :

- en Bande C sur le satellite Arabsat 5C pour :

La Télévision de Mauritanie (Chaine 1 : TVM1)

Radio Mauritanie (1ère Chaine)

Radio Coran

- et en bande Ku sur le satellite Arabsat Badr4 pour :

La Télévision de Mauritanie (Chaine 1 : TVM1)

Radio Mauritanie (1ère Chaine)

#### **IV.- la transmission**

A l'état actuel de son déploiement la TDM, est à mesure d'assurer des services de transmission terrestre pour les opérateurs de communication audiovisuelle, étant entendu que le service global de transmission y compris le volet satellitaire sera bientôt disponible.

#### **La Télédiffusion de Mauritanie à l'ère de la Migration de l'Audiovisuel Analogique vers le Numérique**

La République Islamique de Mauritanie a ratifié, à l'instar des autres Etats de la Région « 1 », qui regroupe des pays d'Europe, d'Afrique du Nord et une partie de l'Asie, le plan de fréquences pour la Radiodiffusion Numérique Terrestre (TNT) établi par la Conférence Régionale des Radiocommunications de l'UIT dans le cadre de l'Accord GE06.

Conformément à cet accord les réseaux de diffusion télévisuelle analogique terrestre devront cesser d'émettre respectivement, le 17 juin 2015 pour la bande UHF et le 17 juin 2020 pour la bande VHF.

Il s'agit d'une révolution technologique sans précédent à laquelle le pays doit se préparer au lieu de la subir.

Le passage à la TNT, c'est le lieu de le préciser, entraînera dans son sillage un bouleversement profond des métiers du contenu notamment la production, l'édition et la distribution qui devront s'adapter rapidement aux innovations techniques et à l'émergence de nouveaux réseaux (avec ou sans fil), la mobilisation de nouveaux écrans (fixes ou mobiles), l'apparition de nouveaux services (linéaires ou interactifs)...

La TNT est l'innovation audiovisuelle qui va le plus modifier la façon dont le public a accès à

la télévision.

Avec la TNT, les écrans de télévision ne seront plus d'étranges lucarnes, mais plutôt des fenêtres nouvelles ouvertes sur le monde extérieur, sur la vie, sur la culture.

La migration vers la TNT devant se traduire par l'enrichissement de l'offre de programme du service public et une meilleure qualité de l'image, les téléspectateurs goûteront au plaisir de partager de nouveaux rêves et de faire de nouvelles découvertes.

Le passage à la TNT se traduira aussi par l'émergence de nouveaux services interactifs et la libération d'une partie importante du spectre (le dividende numérique) lequel permettra de développer de nouveaux usages.

Au final, la façon de se former et de s'informer, de travailler et de se divertir, de commercer et de communiquer se trouvera totalement remise en cause avec la migration à la TNT.

C'est dans ce cadre qu'a été adoptée en Conseil des Ministres, le 21 mars 2013, une communication instituant un Comité National pour la Migration vers la TNT placé sous l'autorité du Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement et ayant entre autres missions d'orienter et de coordonner les actions à mener pour assurer le passage de la radiodiffusion analogique au numérique dans les meilleures conditions.

Le 23 mars 2013 constitue la date du lancement du processus de migration de l'audiovisuel analogique vers le numérique et notamment sa composante TNT.

Pour marquer cette importante décision, la Télédiffusion de Mauritanie a organisé le 25 mars 2103, en partenariat avec Canal France International, une journée de réflexion sur la migration de l'audiovisuel analogique vers le numérique.

La Télédiffusion de Mauritanie se veut une société au diapason des nouvelles technologies

de la l'information et de la communication, capable d'assurer aux opérateurs de communication audiovisuelle, les services de qualité dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leurs missions.

### **Télédiffusion de Mauritanie**

Ilot A lot Nr 627/TV-Zeina, BP 5176, Tél: +222 45 25 55 48 - Fax: +222 45 25 55 47 –  
Nouakchott Mauritanie.